

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'importance des PFNL pour l'économie et la survie des populations locales et autochtones est primordiale. L'exploitation de certains de ces PFNL à l'instar de *Baillonella toxisperma*, est source de nombreux conflits. Cette essence, faiblement représentée dans la concession, doit être considérée comme une espèce menacée au niveau local et bénéficier de mesures de protection. Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit des différentes parties prenantes dans le but d'instaurer une gestion, une utilisation et une commercialisation durable des PFNL dans les concessions forestières.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES À L'INTENTION DE LA SOCIÉTÉ PALLISCO

- Former le personnel exploitant sur le terrain (prospecteurs, conducteurs d'engins, chefs des parcs à bois et abatteurs) à la conservation durable des PFNL.
- Inventorier et marquer à la peinture les semenciers pouvant permettre une dissémination des diaspores dans les formations forestières environnantes. Le sol des parcs doit être ameubli de façon à favoriser la régénération naturelle. Les semis des espèces menacées et vulnérables et les espèces les plus prisées doivent être utilisés pour la régénération artificielle de ces zones.
- Éviter d'exploiter les zones à écologie fragile telles que les milieux marécageux, les forêts saxicoles, les forêts de pentes.
- Venir en aide aux populations à travers les Comités Paysans Forêts (CFP) pour la mise en place dans les zones agroforestières de pépinières d'arbres à PFNL.
- Appuyer lors de la maturation des fruits, une étude phénologique pour obtenir les quantités de fruits réellement collectées par les populations locales dans les UFA.
- Respecter et appliquer sur le terrain les dispositions prises/droits d'usage mentionnés dans les cahiers des charges et le plan d'aménagement (ne pas interdire l'accès aux populations qui collectent les PFNL tels que *Irvingia gabonensis* et *Baillonella toxisperma* dans les UFA).
- Assurer une collaboration étroite avec les populations et l'administration afin d'identifier les sources de conflits relatives à l'exploitation des PFNL dans les UFA et trouver des solutions à travers un processus participatif.
- Conduire des actions d'urgence pour résoudre le problème lié à la gestion des essences à usages multiples et divergents. Il s'agit des espèces sollicitées par l'exploitant et par les populations locales (Moabi, Sapelli, Ayous, etc.). Parmi les solutions possibles, on peut procéder à la cartographie visant à affecter un pourcentage ou un quota desdites essences à l'exploitation durable constatée chez les populations pour favoriser ou encourager les efforts de ces dernières à lutter contre la misère et la pauvreté sévissant en milieu rural. A défaut, des compensations peuvent être accordées pour atténuer les conflits issus de ces diverses utilisations.
- Renforcer les postes de sécurité mis en place par la société Pallisco au sein des UFA pour un meilleur contrôle des activités d'exploitation illégale, notamment en matière de faune sauvage et ce, en prenant en compte les droits des populations riveraines.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DE L'ADMINISTRATION FORESTIÈRE ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

- Faire le suivi régulier des activités des concessions forestières à travers des visites sur le terrain en vue d'assurer une gestion durable des forêts. Ce suivi régulier pourra s'effectuer à travers des missions de contrôle d'application de la loi par les parties prenantes (concessionnaire, populations locales et administration elle-même), de contrôle des dispositions prescrites dans le plan d'aménagement, de contrôle contre le braconnage, etc.
- Améliorer/assouplir la loi régissant l'exploitation des PFNL par les populations locales pour une commercialisation limitée de ces produits sources de revenus.
- Sensibiliser tous les acteurs impliqués dans l'exploitation des PFNL (ONG, particuliers, populations locales, propriétaires des FC et personnes physiques et morales) sur les textes y afférents.
- Renforcer ses capacités (personnel, formation, logistique, etc.) pour assurer pleinement ses missions/attributions.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES POPULATIONS LOCALES

Avec l'aide des opérateurs économiques, des partenaires au développement, de l'Etat et des ONG locales, les populations devraient:

- Valoriser l'énorme potentiel en PFNL disponible dans la zone.
- Développer des activités alternatives à la chasse et l'exploitation illégale des autres produits forestiers en vue de limiter la pression sur les ressources naturelles.
- Créer des GIC dans lesquels la commercialisation des PFNL serait intégrée.
- Bénéficier de formation sur les techniques de transformation et conservation des PFNL.

RECOMMANDATIONS POUR TOUS LES ACTEURS

- Consentir des efforts et faire preuve de volonté pour mettre en place un cadre formel de concertation, réflexion et discussions pour la résolution des conflits relatifs à la gestion des ressources forestières et fauniques.
- Diffuser les techniques de récolte durable des PFNL. Cet aspect permettra de réduire les techniques de récolte des PFNL incompatibles avec la gestion durable de la ressource comme le déracinement, l'abattage ou les prélèvements abusifs/excessifs des organes pouvant entraîner la mort des géniteurs. L'éducation des populations doit se faire avec le concours des ONG locales. Des actions spécifiques d'éducation environnementale doivent être entreprises au sein des communautés riveraines pour une meilleure maîtrise des notions et concepts de gestion durable des ressources forestières et leur participation effective dans ce processus.
- Vulgariser la domestication des PFNL les plus utilisés. Pour le cas de *Gnetum africanum*, introduire dans tous les villages la domestication de cette espèce dont les sauvageons récoltés dans les villages riverains de l'UFA 10 031 pourront être acclimatés et introduit dans la nature.
- Organiser des séances de sensibilisation et vulgarisation des textes légaux en matière de droits de tous les acteurs.
- Développer et renforcer les organisations professionnelles et les filières de PFNL afin d'améliorer le revenu des ménages. Il est nécessaire de mettre en place un système d'information des communautés adapté et efficace sur les marchés potentiels.
- Envisager avec la société Pallisco des projets de création d'agroforêts avec des espèces productrices de PFNL dans les zones proches des UFA.

L'aménagement forestier durable suppose une gestion des divers usages, fonctions et valeurs de la forêt (bois d'œuvre, PFNL, ressources génétiques, etc.). La prise en compte des PFNL dans les plans d'aménagement permettrait une exploitation durable de ces produits. Suite à la synthèse des recommandations, les activités suivantes sont proposées dans l'optique de renforcer la gestion des PFNL dans les concessions forestières:

- La quantification de la production des essences à PFNL.
- La mise en place d'un groupe de travail participatif (à travers un processus multi-acteurs) qui devra étudier les écarts entre la législation relative à la gestion des PFNL situés dans les UFA et les réalités du terrain. Les propositions issues de ce groupe seront présentées à l'administration forestière afin d'améliorer le cadre légal. Il sera aussi question pour ce groupe de sensibiliser les différentes parties prenantes sur le contenu des textes administratifs actuels (lois, décrets d'application, arrêtés, etc.) qui pour la plupart ne sont pas vulgarisés, facilitant les conflits sur le terrain.
- L'élaboration d'un plan de gestion des essences à usages multiples: cas de *Baillonella toxisperma*.
- Le développement de filières de commercialisation des PFNL de la zone.
- L'approfondissement de l'étude de l'impact de la récolte des PFNL et des activités forestières sur la disponibilité des PFNL.
- La réalisation d'une étude sur le cycle de fructification des essences sources de conflits telles que *Baillonella toxisperma*.
- La recherche de l'équilibre entre les conflits entre les exploitants forestiers et les populations. L'aspect coût/bénéfice devra être mentionné afin de savoir quelle compensation peut être réservée aux concessionnaires en cas de conservation de certaines essences par les populations.